



Elus Référents :

Titulaire : Zohra TEGGOUR

Suppléant : Evelyne RAPINAT

Relevé de décision de la Réunion du 23 mars 2015

ETAIENT PRESENTS (Cf. Liste d'émargement)

ORDRE DU JOUR :

- Tour de table de Présentation
- Candidatures pour les postes de Coordonnateur et Suppléant
- Désignation du Coordonnateur et de son suppléant
- Elaboration du Règlement intérieur
- Date et ordre du jour de la prochaine réunion

- Tour de table de Présentation

Chaque membre a pu se présenter au groupe en précisant s'il souhaitait être candidat au poste de Coordonnateur et/ou de Suppléant.

- Candidatures pour les postes de Coordonnateur et Suppléant

Avant de procéder au vote, les membres du Conseil citoyen ont voté à main levée à l'unanimité pour que la coordination du Conseil soit désignée pour 1AN.

⇒ Etaient candidats :

Les membres du Conseil citoyen ont voté à main levée à l'unanimité pour un binôme de co-coordination.

Un seul binôme s'est présenté : Mme Michèle MALLARD et M. Jean-Marie GUITER

Les 16 membres présents du Conseil citoyen ont voté à main levée à l'unanimité pour le binôme de co-coordination composé par Mme Michèle MALLARD et M. Jean-Marie GUITER et cela pour une durée de 1 AN.

(NB : Au total ce sont 17 voix qui se sont exprimées, car Mme Mallard avait une procuration)

Ils auront pour mission d'assurer l'animation du « Conseil Citoyen de Razimbaud, Horteneuve, Baliste, Gazagnepas, Petit Razimbaud, Bel Air » et veiller à ce que chaque membre puisse s'exprimer dans un esprit constructif.

(NB : Mme Aline FERRARI-FORTUNY s'est proposée pour assurer le secrétariat de ce conseil, et Mme Marie MEHEUST s'est positionnée en tant que Suppléante)

- Elaboration du Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été évoqué dans sa totalité, mais restera à finaliser lors de la prochaine réunion (fréquence de réunions, modalités de fonctionnement, critères de radiation...).



Dans la mesure où le Collège des Acteurs locaux n'a pas atteint son maximum de 10, les membres présents ont souhaité solliciter d'autres acteurs locaux du territoire pour enrichir le Conseil Citoyen.

Lucie Fadda indique que toute nouvelle candidature devra être discutée au sein du Conseil citoyen, et qu'un courrier de demande auprès de M. le Maire devra être fait par le ou la candidat(e).

Elle précise que pour le collège des Habitants et celui des personnes Qualifiées, il existe une liste complémentaire, et que le Conseil Citoyen devra l'informer de toute démission ou désistement afin qu'elle puisse compléter les 2 collèges.

- Date et ordre du jour de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion a été fixée au Lundi 27 avril à 18 h 30 (sous réserve d'une part de disponibilité des élus et d'autre part d'une salle à même de pouvoir accueillir 30 personnes)

L'ordre du jour en sera le suivant :

- + Finalisation du règlement intérieur (qui devra ensuite être envoyé ensuite à Lucie Fadda)
- + Définir les sujets des commissions
- + Voir les possibilités pour compléter le collège des Acteurs locaux

Clôture de la réunion à 20 h 30

Le secrétaire